

**Assemblée générale**

Distr. générale
18 avril 2005

Original: français

Cinquante-neuvième session

Point 77 de l'ordre du jour

**Étude d'ensemble de toute la question des opérations
de maintien de la paix sous tous leurs aspects****Rapport de la Commission des questions politiques spéciales
et de la décolonisation (Quatrième Commission)**

Rapporteur : M. Kais **Kabtani** (Tunisie)

I. Introduction

1. L'examen du point 77 de l'ordre du jour par la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) fait l'objet du rapport de la Commission publié sous la cote A/59/472 et Add.1.
2. La Quatrième Commission a repris l'examen de ce point à sa 28^e séance, le 18 avril 2005 (voir A/C.4/59/SR.28).
3. Par sa résolution 59/281 du 29 mars 2005, l'Assemblée générale a autorisé le Comité spécial des opérations de maintien de la paix à organiser une séance pour examiner un rapport complet sur la question de l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

II. Examen du projet de résolution A/C.4/59/L.20

4. À la 28^e séance, le 18 avril 2005, le représentant de l'Égypte a présenté, au nom de son pays et de l'Argentine, du Canada, du Japon, du Nigéria et de la Pologne, un projet de résolution intitulé « Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies » (A/C.4/59/L.20).
5. À la même séance, la Commission a été informée des incidences sur le budget-programme du projet de résolution, telles qu'elles figuraient dans l'état présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.4/59/L.21).



6. À la même séance également, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.4/59/L.20 sans le mettre aux voix (voir par. 7).

III. Recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission)

7. La Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution suivant :

Étude d'ensemble d'une stratégie visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 2006 (XIX) du 18 février 1965 et toutes les autres résolutions pertinentes,

Rappelant en particulier sa résolution 58/315 du 1^{er} juillet 2004,

Rappelant également sa résolution 59/281 du 29 mars 2005, dans laquelle elle a fait sienne la recommandation énoncée au paragraphe 56 du rapport du Comité spécial des opérations de maintien de la paix¹ tendant à ce que soit présenté aux États Membres au plus tard dans la première semaine d'avril 2005 un rapport complet sur la question de l'exploitation et des abus sexuels imputables au personnel militaire, policier et civil des missions de maintien de la paix,

Notant que, le 24 mars 2005, le Secrétaire général a transmis au Président de l'Assemblée générale un rapport de son conseiller concernant les questions d'exploitation et d'abus sexuels imputables au personnel de maintien de la paix des Nations Unies²,

Affirmant la nécessité pour l'Organisation d'adopter sans délai une stratégie globale visant à éliminer l'exploitation et les abus sexuels dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies comme recommandé par le Comité spécial et le Conseiller du Secrétaire général,

Convaincue de la nécessité pour l'Organisation des Nations Unies de prendre des mesures vigoureuses et efficaces en la matière,

1. *Accueille favorablement* le rapport du Conseiller du Secrétaire général²;
2. *Fait siennes* les propositions, recommandations et conclusions du Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui figurent à la section II du rapport sur la reprise de sa session de 2005³;
3. *Demande instamment* aux États Membres, au Secrétariat et aux organes compétents de l'Organisation des Nations Unies de prendre toutes les mesures nécessaires pour appliquer les propositions, recommandations et conclusions du

¹ A/59/19 et Corr.1; pour la version finale, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 19* (A/59/19/Rev.1).

² A/59/710.

³ A/59/19/Add.1; pour le texte final, voir *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-neuvième session, Supplément n° 19* (A/59/19/Rev.1).

Comité spécial et se félicite de la décision du Comité spécial tendant à examiner à sa prochaine session un rapport du Secrétaire général décrivant les progrès accomplis dans l'application de ses recommandations;

4. *Prie* le Comité spécial d'inclure cette question dans son rapport à l'Assemblée générale à sa soixantième session.
